

# Dossier *Le couvent de l'Annonciade*

## L'Ordre de l'Annonciade : la vie et les mœurs au couvent

Fondé en 1520 par Madame Jacquette de Lansac dans l'ancienne rue Mingin, le Couvent de l'Ave Maria ou de l'Annonciade a accueilli de nombreuses religieuses durant ses années d'activité.

La congrégation des religieuses de l'Annonciade est issue de l'une des réformes de l'ordre franciscain et a pour but de faire aimer la religion catholique, de la protéger et la défendre. Les Franciscains ne recherchent pas la solitude et préfèrent accomplir leur mission dans la ville. Le nom de l'Ordre est emprunté au mystère de l'Annonciation (l'annonce faite à la Vierge Marie de sa maternité divine par l'archange Gabriel) qui stimulait à l'époque la dévotion populaire. En effet, Louis XI, le père de Jeanne de France, fondatrice de l'ordre monastique de l'Annonciade, demandait de faire sonner chaque jour à midi toutes les cloches de son royaume pour inciter ses sujets à solliciter la paix en récitant l'Ave Maria.

Originellement, sept religieuses de l'Annonciade de la ville d'Alby accompagnent Madame de Lansac dans l'instauration du couvent. Les religieuses sont dotées de 25 livres tournoises de rente annuelle, et bénéficient du gîte et du couvert. *La dame de Lansac* met en leur possession le couvent, ainsi qu'à celles qui leur succèdent. De leur côté, les religieuses reconnaissent Jacquette de Lansac comme leur fondatrice.

Les actes notariaux sont rédigés sans aucune rencontre puisque les religieuses vivent recluses et ne se montrent jamais. Il est à noter que dans les derniers temps, leur clôture est moins sévère : les Bordelais les voient à visage découvert dans le chœur et au parloir du couvent.

Les religieuses de l'Annonciade, soumises à la règle de l'Observance de Saint-François, refusent toute propriété personnelle. Les veuves et les religieuses qui ne sont pas destinées à recevoir les ordres supérieurs sont acceptées dans l'ordre, au service de la communauté, mais seules les sœurs y étant rentrées jeunes filles peuvent exercer des responsabilités. Toutes se consacrent à la louange de Dieu et de la Vierge. Pour honorer les dix vertus de la Vierge, l'Amour et la Charité doivent conduire leur vie. C'est par la paix entre elles, le silence, la pureté, la fraternité, l'obéissance plus que la mortification, en fuyant l'oisiveté et les affections, que les religieuses peuvent répondre à l'intention de la fondatrice.

Leur costume est élégant : elles sont vêtues d'une robe gris-brun à corset rouge et d'un long manteau bleu. Leur coiffure consiste en une guimpe blanche couverte d'un voile noir, sur laquelle est passé en sautoir un ruban bleu, supportant un médaillon d'argent représentant Sainte-Jeanne, fondatrice de l'ordre.

Au XVIIIe siècle, suite à divers scandales et à une baisse notoire des bonnes mœurs des religieuses, la fermeture du couvent est déclarée par le cardinal de Sourdis.<sup>1</sup>

---

1 **BERNADAU, Pierre.** *Le Viographe bordelais, ou Revue historique des monuments de Bordeaux.* Gazay, 1844. Article XII. pp. 330-33, 336.

**COUDROY DE LILLE, Pierre.** *Les blasons du couvent des Annonciades de Bordeaux.* IN : *Société Archéologique de Bordeaux.* 1991, tome LXXXII, pp, 197-201

**DEVIENNE, Dom.** *Histoire de la ville de Bordeaux.* Seconde édition. Lecoffre, 1862. pg 92

**GUILLEMAIN, Bernard.** *Le diocèse de Bordeaux.* Beauchesne, 1974. 303 p. ISBN 2701001587

## La Maison de la Miséricorde

La Maison de la Miséricorde, créée par Marie-Thérèse de Lamourous, ouvre ses portes aux *pécheresses repentantes* en 1808. Mademoiselle de Lamourous a pour dessein d'aménager dans l'ancien couvent de l'Annonciade, un asile pour les filles que *la séduction ou le libertinage ont égarées* afin qu'elles puissent cacher *leur repentir et leur honte*. Elle s'associe pour ce projet avec quelques dames religieuses qui ont le courage d'entreprendre avec elle la tâche de rappeler *au travail, à la vertu et à l'estime d'elles-mêmes*, des malheureuses *flétries par le vice*, que tout le monde repousse et couvre de mépris.

La Maison de la Miséricorde reçoit gratuitement toutes les jeunes femmes-mères repenties qui *reviennent à la vertu*, et y héberge au XIXe siècle jusqu'à plus de quatre cents pensionnaires. Celles-ci sont volontairement dans l'établissement et elles peuvent toutes le quitter librement.

Elles sont partagées en huit divisions dans des ateliers séparés, où du matin jusqu'au soir, elles s'attellent à différents travaux : la couture, le blanchissage, le repassage,... Ces travaux ne sont interrompus que par quelques exercices de piété, des chants, les repas et par de courts instants de récréation. Pénitentes, si leur repentir est sincère, elles doivent se soumettre au régime de la maison, qui est adouci par la bonté maternelle des religieuses.

L'administration est exercée par les dames directrices et tout le service est réalisé par les pénitentes. Les ressources de la Maison proviennent du produit du travail des pensionnaires et des dons de la charité.

La Maison de la Miséricorde continue cet accueil jusqu'en 1971. Les religieuses quittent le couvent et les pensionnaires sont prises en charge par les services sociaux appropriés. Depuis, certaines religieuses de la Miséricorde ont installé une maison d'accueil au Pian Médoc (en Gironde), l'Ermitage, dans une ancienne propriété de Lamourous, et d'autres continuent leur mission en milieu carcéral.<sup>2</sup>

---

2 **BERNADAU, Pierre.** *Le Viographe bordelais, ou Revue historique des monuments de Bordeaux.* Gazay, 1844. Article XII. pp. 330-33 , 336.  
**JULLIAN, Camille.** *Histoire de Bordeaux, depuis les origines jusqu'en 1895.* Feret et fils, 1895. 804 p.  
**NATTES, Marcel.** *Mademoiselle de Lamourous.* IN : *Courrier Français.* 20.11.1954, 27.11.1954.